

Convention citoyenne sur la protection et les temps de l'enfant à l'école

Ville de Paris



Crédit photo : Guillaume Bontemps / Ville de Paris

Rapport des membres de la convention citoyenne

Adopté à l'unanimité et une abstention

Sommaire

Préambule.....	3
Notre vision des principaux enjeux.....	4
Synthèse de nos idées phares.....	7
Thème 1 – Les rythmes scolaires dans les écoles.....	8
A1. Organisation de la semaine	8
A2. Aménagement des rythmes scolaires en fonction des rythmes biologiques	8
A3. Structuration de la journée	12
Thème 2 – Evolution du périscolaire, de ses activités et de son fonctionnement	13
B. Contenu des activités périscolaires et extrascolaires	13
C. Transparence et dialogue avec les parents	17
Thème 3 – L’encadrement des enfants	19
D. L’encadrement au service des enfants	19
E. La coordination des acteurs et la continuité éducative	22
Thème 4 – La protection et l’épanouissement de l’enfant	24
F. La sécurité physique et affective des enfants	24
G. L’aménagement des espaces et du bâti scolaire	27
H. Favoriser le bien-être des enfants et respecter leurs besoins physiologiques	29

Préambule

La convention est née à la suite des élections municipales de 2026, en réaction au scandale du périscolaire mis en lumière par la presse et à la pression des parents d'élèves parisiens.

L'objectif de cette convention est, pour l'avenir, de mieux protéger les enfants pour répondre aux violences sexuelles, ainsi qu'aux violences éducatives, verbales et physiques qui touchent le périscolaire parisien.

Nous, parents de la convention, affirmons que la parole des victimes a accompagné l'ensemble de nos réflexions et notre engagement au sein de cette convention.

C'est dans ce cadre que nous, 80 parents d'élèves tirés au sort parmi 1500 volontaires, représentatifs de la diversité des écoles et des parents parisiens, avons travaillé en mai et juin 2026 au sein de la convention citoyenne, pour répondre à la question :

« Quelles recommandations faire sur les temps de l'école à Paris pour que tous les enfants puissent apprendre en sécurité et s'épanouir, dans le respect des exigences de protection, d'inclusion, de mixité, d'égalité et de réussite ? ».

Quelle organisation du temps scolaire est la mieux adaptée aux enfants ? Avec quelles implications pour les parents, les institutions scolaires et périscolaire, le public en général ? Faut-il modifier l'organisation des temps scolaires, des temps périscolaires et si oui, comment (maintien des 4,5 jours, modification de ces 4,5 jours, passage à 4 ou 5 jours ?).

Quelles priorités et quelles attentes pour les activités périscolaires et extrascolaires ? Quels contenus (découverte des langues, éducation artistique et culturelle, culture scientifique, citoyenneté, sports, environnement, éducation à la santé et au bien-être, ...) ?

*Quels agents, quelles modalités de **recrutement**, quelles **qualifications**, quel **encadrement** ?*

Comment restaurer la confiance des parents ? Quelles mesures pour garantir la protection et l'épanouissement dans les écoles parisiennes, en particulier sur les temps périscolaires ?

Pour travailler, nous avons répondu aux 4 sous-questions qui nous étaient posées, développant ainsi 4 thématiques que nous avons pu compléter et creuser :

- 1) **Les rythmes scolaires dans les écoles** : organisation du temps scolaire la mieux adaptée aux enfants, débat sur le maintien de la semaine à 4,5 jours ou avec aménagement ou le passage à 4/5 jours...
- 2) **L'évolution du périscolaire, de ses activités et de son fonctionnement** : réflexions concernant le programme, les priorités et attentes relatives aux contenus et à la qualité des activités, ainsi que la transparence et le dialogue avec les parents...

- 3) **L'encadrement des enfants** : modalités de recrutement, des qualifications des agents, de la formation continue et de la coordination entre les différents acteurs éducatifs, suivi RH des intervenants du périscolaire et contrôle des profils des intervenants extérieurs : associations ...
- 4) **Les mesures pour la protection et l'épanouissement de l'enfant** : sécurité physique et affective des enfants, aménagement des espaces et du bâti scolaire, besoins physiologiques des enfants...

Nous nous sommes réunis durant 3 soirées et 4 jours journées en week-end pour questionner des intervenants référents, universitaires et professionnels et du monde associatif, ainsi que des agents de la Ville de Paris, des directeurs d'écoles et des enseignants qui déploient les politiques publiques et des programmes auprès des enfants des écoles parisiennes. Nous sommes également allés à la rencontre des enfants et des professionnels lors de 5 visites organisées dans des écoles élémentaires et maternelles de différents quartiers.

Lors d'un après-midi, à l'occasion d'ateliers dédiés, un panel d'enfants volontaires a apporté son regard et ressenti sur la journée à l'école. Différents professionnels, associatifs et corps constitués nous ont fait parvenir leurs contributions écrites dont nous avons pris connaissance.

A l'issue de ce processus nous présentons, dans ce rapport, nos priorités et propositions pour la refonte du périscolaire et de son organisation.

Cette convention doit permettre de construire l'école en tant que lieu de valeurs partagées, fondé sur le respect, l'égalité, la diversité et l'inclusion de toutes et tous. Elle porte l'ambition de lutter contre les discriminations et de garantir l'égalité d'accès aux apprentissages et à la vie collective. Elle vise à favoriser le lien humain entre les enfants, les parents avec les agents de la Ville de Paris, et les professionnels de l'Éducation nationale, en veillant à la pleine participation de chacun, quelles que soient ses singularités, et en garantissant la prise en compte des besoins de tous, notamment des personnes en situation de handicap.

Le bien-être de l'enfant et sa protection sont posés comme finalité centrale de nos travaux.

Notre vision des principaux enjeux

La convention souhaite réaffirmer qu'elle reconnaît le rôle essentiel des animateurs dans la bien-être et développement de nos enfants.

Pour répondre aux questions qui nous étaient posées, nous avons identifié plusieurs enjeux principaux :

Les moyens budgétaires

Le manque de moyens est selon nous un obstacle structurel à la professionnalisation (recrutement, fidélisation), à la sécurité (effectifs insuffisants) et à la qualité d'accueil.

Ce point est transverse à l'ensemble des mesures qui suivront.

Le recrutement : renforcement et sécurisation du process

Il faut vérifier les antécédents judiciaires et assurer la transversalité nationale sur les informations du traitement d'antécédents judiciaires (TAJ).

La formation et la professionnalisation du personnel

La formation initiale et continue, ainsi que la professionnalisation des agents sont essentiels selon nous.

La qualité de l'accompagnement périscolaire repose d'abord sur les professionnels qui l'incarnent alors que le niveau de qualification actuel des animateurs et des agents périscolaires est insuffisant au regard des enjeux éducatifs et de sécurité. Plusieurs axes de propositions sont ainsi développés dans notre rapport :

- Exiger un niveau de qualification minimum obligatoire pour la totalité des acteurs en contact avec nos enfants.
- Revoir à la hausse le diplôme demandé.
- Former en continu et sur des sujets ciblés.
- Garantir la stabilité et la continuité des équipes encadrantes.

Les rythmes scolaires et l'organisation du temps

Le débat sur les rythmes scolaires et la question du passage à 4 ou 5 jours ou de l'aménagement des 4,5 jours n'a pas fait émerger de consensus clair (le scénario 4 jours et le scénario 5 jours ayant recueilli le plus d'adhésion) mais nous nous accordons pour dire qu'il faut organiser plus de concertation avec les parents pour prendre des décisions sur ce sujet. Au-delà de l'organisation hebdomadaire, nous insistons sur la nécessité de différencier les approches du rythme pour la maternelle et pour l'élémentaire, notamment en tenant compte des besoins physiologiques spécifiques des plus jeunes (fatigue, sieste, heure de démarrage).

Un programme pédagogique annuel commun avec le périscolaire

Par ailleurs, la frontière entre les équipes scolaires et les équipes périscolaires nous semble trop étanche, au détriment de la cohérence éducative vécue par l'enfant. Nous appelons à la construction d'un programme pédagogique commun pour assurer la cohésion des équipes enseignantes et des équipes d'animation, autour de thèmes communs et d'objectifs concertés. La vision du périscolaire comme simple « garderie » est rejetée : celui-ci doit être reconnu comme un temps éducatif à part entière. Le jeu libre, l'éveil culturel et l'expression de l'enfant sont des priorités pédagogiques à inscrire dans ce programme commun.

La communication et la transparence

La communication est un problème structurel à trois niveaux. :

- Entre les institutions d'abord, avec un manque de lien entre l'Éducation nationale, les services périscolaires et les autres acteurs.
- Entre les professionnels, avec un relai scolaire / périscolaire jugé insuffisant.

- Avec les familles.

La sécurité et les taux d'encadrement

La sécurité des enfants sur les temps périscolaires est insuffisamment garantie, principalement en raison d'un taux d'encadrement trop faible et de procédures :

- Mal définies : exemple des gestes et postures professionnelles vis-à-vis de l'enfant.
- Non déployées : exemple du refus du port de badge ou trombinoscope.
- Inapplicables : exemple d'un enfant qui peut se retrouver seul avec un adulte étant donné le manque d'effectifs.

Par ailleurs, les procédures de signalement sont au cœur de nos préoccupations. Nous demandons qu'elles soient :

- Simples et accessibles à tout le monde.
- Avec une communication régulière et identique à tous : un seul et même document pour les professionnels du périscolaire / scolaire et les parents.
- Le traitement du signalement est également un enjeu majeur, à ce jour nous constatons une opacité concernant l'identification des acteurs et de son suivi.

Les conditions matérielles

Nous pointons les conditions matérielles des structures : des bâtiments inadéquats aux besoins des enfants (défaut d'adaptation aux variations climatiques, WC non sécurisés et inadaptés, notamment en maternelle) et des agents (absence de salle de repos, défaut d'adaptation à la chaleur).

La qualité des activités périscolaires

Si les activités périscolaires sont perçues comme un atout, leur qualité est inégale selon les écoles, ce qui constitue une problématique importante dans le cadre d'un service public.

Cela doit s'inscrire dans un projet global porté par un projet éducatif de territoire (PEDT) commun à toutes les écoles et à tous les acteurs agissant dans les établissements.

La distinction entre études dirigées et études surveillées est un enjeu de fond : les premières supposent un encadrement qualifié que le dispositif actuel ne garantit pas.

A l'issue de la convention, nous exigeons de participer à un comité de suivi de la convention, constitué essentiellement des membres de la convention. **Ce dispositif de suivi de nos propositions et de contrôle devra être mis en place dès septembre 2026.**

Synthèse de nos idées phares

De nombreux consensus émergent de nos discussions ; nous les présentons ici succinctement avant de les détailler dans le rapport :

- **S1. Définir un rythme régulier, avec des horaires harmonisés tout au long de la semaine.**
- **S2. Renforcer le processus de recrutement** des personnels intervenant dans le périscolaire : conduire un entretien psychologique à l'embauche, vérifier les antécédents, exiger un diplôme obligatoire...
- **S3. Augmenter la jauge d'encadrement, notamment en maternelle** : assurer la présence d'un animateur pour 6 à 8 enfants en maternelle et d'un animateur pour 8 à 10 enfants en élémentaire, et ne jamais laisser un animateur seul avec un enfant.
- **S4. Professionnaliser et revaloriser les métiers du périscolaire** : réformer le diplôme du BAFA, renforcer la formation (initiale et continue), rendre le métier attractif et inclure, le temps de préparation, de passation avec le scolaire et les parents, ainsi que le rangement.
- **S5. Déployer un dispositif de prévention, détection, de sensibilisation et de signalement**, tant auprès des professionnels que des enfants/parents (en ayant recours à des outils adaptés).
- **S6. Renforcer la communication et la coordination** entre les différentes sphères (scolaire / périscolaire / parents).
- **S7. Améliorer l'offre périscolaire** par des activités qualitatives et diversifiées qui s'ancrent dans un projet global parisien et harmonisé dans toutes les écoles.
- **S8. Promouvoir l'épanouissement et l'apprentissage de l'autonomie** par la cohésion entre scolaire et périscolaire, et par le renforcement de leurs compétences psychosociales.

Thème 1 – Les rythmes scolaires dans les écoles

A1. Organisation de la semaine

A.1.1 — Priorités communes, quel que soit le scénario

A.1.1.1 Plusieurs éléments font l'objet d'un accord large au sein de la convention, indépendamment du nombre de jours retenu :

- a) La régularité des horaires est une priorité unanime (journées identiques, repères stables).
- b) Le contenu des activités périscolaires, défini en amont et non improvisé, est une condition indissociable du rythme choisi.
- c) Cela implique la mise au point indispensable d'un projet pédagogique partagé entre équipes du scolaire et du périscolaire.
- d) Une organisation différenciée entre la maternelle et l'école élémentaire est nécessaire, les deux niveaux ne fonctionnant pas de la même façon. Si les programmes de journée doivent être différenciés, les horaires d'accueil et sortie doivent être harmonisés entre les deux niveaux pour faciliter l'organisation des parents qui ont des enfants en maternelle et en élémentaire.
- e) Respecter le rythme de l'enfant en regroupant les apprentissages le matin (3h) et les activités sportives, artistiques et les PVP l'après-midi (2h). Certains d'entre ne sont pas d'accord avec cette répartition (fondamentaux le matin et autres activités l'après-midi) et ne souhaitent entrer dans ce niveau de détail.

A.1.1.2 En outre, on note que certains parents ne souhaitent pas confier leurs enfants aux TAP et au périscolaire quel que soit le scénario retenu.

A2. Aménagement des rythmes scolaires en fonction des rythmes biologiques

A.2.1 – Il n'y a pas d'unanimité entre nous sur le nombre de jours scolaires, ni sur les horaires et la structuration de la journée. Néanmoins le scénario qui remporte le plus d'adhésion est celui de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi). Nous présentons ici les scénarios par ordre d'adhésion, de la plus forte à la plus faible, avec leurs mérites comparés. Nous précisons que les priorités communes évoquées dans le paragraphe précédent, s'appliquent aux différents scénarios que nous développons ici.

A.2.2 – Scénario 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

A.2.2.1 C'est le scénario qui recueille la plus large adhésion au sein de la convention :

POUR : 77%, CONTRE : 14%, ABSTENTION : 6%

A.2.2.1 Les arguments sont les suivants :

- a) Le mercredi libéré permet d'organiser des activités périscolaires ou extrascolaires sur une journée entière (sorties, activités longues), ce qui améliore la qualité des propositions et évite le morcellement des autres journées.
- b) Des journées identiques créent des repères stables pour les enfants et simplifient la lecture de la semaine pour les familles.
- c) Ce scénario permet une meilleure gestion et stabilisation des équipes de personnel.
- d) Il favorise l'équilibre de vie familiale et le repos des enfants le mercredi.
- e) Il optimise la présence en classe et les temps d'apprentissage sur les 4 jours.
- f) Il favorise la mixité sociale en facilitant l'accueil d'enfants des écoles privées le mercredi.
- g) Il permet aux professeurs de préparer les enseignements au cours de la journée libérée du mercredi.
- h) Il évite l'absentéisme des élèves pour fatigue et départ anticipé le week-end.
- i) Il évite l'absentéisme des professeurs des écoles qui ont le mercredi pour se reposer.
- j) Il favorise un temps de qualité extrascolaire sur la journée du mercredi.

A.2.2.3 Certains conditionnent ce scénario au maintien des TAP gratuits le mercredi matin.

A.2.2.4 D'autres considèrent que les TAP dans le format actuel ne sont pas pertinents ni utiles en maternelle, (en petite section notamment, le temps de sieste est plus utile) ; ils pourraient l'être sur une plage horaire plus longue.

A.2.3 – Scénario 5 jours (lundi au vendredi, horaires identiques)

A.2.3.1 Ce scénario a recueilli les suffrages suivants :

POUR : 49%, CONTRE : 46%, ABSTENTION : 5%

Il est envisagé par plusieurs d'entre nous, en raison des arguments suivants :

- a) Repères clairs et journées identiques pour les enfants.
- b) Enseignement concentré le matin, périscolaire/sport tous les après-midis.
- c) Réveil plus tardif possible, donc enfants moins fatigués.
- d) Meilleure articulation à construire entre scolaire et périscolaire.
- e) Simplicité pour les parents séparés dont le co-parent vit loin de l'école.
- f) Correspond mieux au rythme de l'enfant.

A.2.3.2 Certains d'entre nous proposent une différenciation selon le niveau :

- a) 4 jours exclusivement pour la maternelle (correspondant davantage au rythme biologique).
- b) 5 jours plutôt pour l'élémentaire.

A.2.3.3 Un groupe propose une organisation horaire détaillée pour les 5 jours sans samedi. Cette proposition ne fait pas l'objet d'un consensus : le désaccord porte sur le nombre d'heures de scolarité dans la semaine, certains craignent qu'il soit inférieur à 24 (ce n'est pas le cas : 5h x 5 jours sauf le vendredi 4h). Les propositions sont les suivantes :

- a) Scolaire : LMMJV 9h–12h et 13h30–15h30 (vendredi fin à 14h30) // l'accueil serait possible avant 9h (9h = démarrage des enseignements).
- b) Périscolaire 8h–9h ; pause méridienne 12h–13h30 avec temps calme.
- c) Activités 15h30–18h (18h30 en maternelle).
- d) TAP regroupés en un seul bloc (3h), un après-midi de la semaine (le jour des TAP varie selon les établissements pour permettre à des intervenants professionnels de travailler dans plusieurs établissements).

A.2.4 – Scénario 4,5 jours, avec mercredi matin scolaire

A.2.4.1 Ces scénarios ont été retenus par certains d'entre nous en raison des arguments suivants :

- a) Les apprentissages sont répartis sur plus de jours, les journées sont moins chargées.
- b) Pas de rupture supplémentaire pour les enfants (continuité avec le rythme connu).
- c) Les TAP gratuits sont préservés.
- d) L'égalité des genres est mieux respectée (moins de recours au temps partiel parental).
- e) Continuité avec la rentrée 2026-2027.

A.2.4.2 Une partie d'entre nous propose une semaine de 4,5 jours avec les TAP regroupés le vendredi après-midi, afin d'éviter le morcellement des temps tout au long de la semaine.

Ce scénario a recueilli les suffrages suivants :

POUR : 24%, CONTRE : 52%, ABSTENTION : 24%

A.2.4.3 Certains d'entre nous rejettent explicitement le scénario présenté par la DASCO de 4,5 jours avec fin de journée à 15h45 les jours pleins car :

- a) Cela ramène de la complexité pour les enfants et les familles. Notamment pour celles qui ont des enfants à la fois en maternelle et en élémentaire.
- b) L'emploi du temps de l'enfant est moins clair et la demi-journée trop courte.
- c) La suppression des TAP gratuits le mercredi matin dans ce scénario fragiliserait l'accès égal des enfants à des activités de qualité.
- d) Cette formule perpétue le morcellement du temps contrairement aux scénarios 4 jours ou 5 jours qui permettent des journées identiques et lisibles.

- e) Le fait de libérer le mercredi est important pour nous car cela respecte le rythme biologique et la fatigue de l'enfant, permet à l'équipe enseignante et du périscolaire de préparer les programmes scolaires et cela favorise un équilibre de vie familiale et personnel.

Ce scénario a recueilli les suffrages suivants :

POUR : 20%, CONTRE : 70%, ABSTENTION : 10%

A.2.4.4 Certains sont favorables au maintien du rythme actuel, avec une fin de la journée scolaire à 15h deux fois par semaine et à 16h30 deux fois par semaine également.

Ce scénario a recueilli les suffrages suivants :

POUR : 10%, CONTRE : 77%, ABSTENTION : 13%

A.2.5 – Scénario 4,5 jours, avec samedi matin

A.2.5.1 Ce scénario est majoritairement rejeté parmi nous, notamment parce qu'il semble irréaliste budgétairement et inadapté au rythme de vie parisien. Les seuls arguments en sa faveur seraient les suivants :

- a) Les parents non disponibles la semaine pourraient avoir du temps pour échanger avec le personnel et créer du lien entre familles et école.
- b) Ce scénario génère un rythme moins contraint dans la semaine.

Ce scénario a recueilli les suffrages suivants :

POUR : 9%, CONTRE : 83%, ABSTENTION : 8%

En revanche, certains d'entre nous proposent alternative.

A.2.5.2 Deux propositions d'accueil le samedi matin sont formulées.

a) Soutien scolaire par les enseignants à partir du CP : certains proposent, comme option complémentaire, un accueil le samedi matin pour les élèves du CP au CM2 afin de retravailler le programme de la semaine, notamment pour les élèves en difficulté. Les enseignants seraient rémunérés en heures supplémentaires sur un budget alloué par la Ville de Paris en lien avec l'Éducation nationale. Cette proposition vise à compenser la réduction des heures d'enseignement observée au fil des réformes. Il s'agit d'un service optionnel.

b) Accueil périscolaire : une proposition d'accueil périscolaire le samedi matin (avec organisation de l'école du lundi au vendredi) permettrait à des enfants qui n'y ont pas accès d'accéder à des activités le samedi et aiderait les parents qui travaillent le samedi.

A3. Structuration de la journée

A.3.1 — Horaires de début et de fin de journée

A.3.1.1 Certains d'entre nous proposent de commencer l'école plus tard réduire la fatigue des enfants qui se lèvent trop tôt, à condition de disposer d'une garderie le matin

A.3.1.2 Certains proposent l'organisation d'un accueil avant 8h30 et l'organisation d'un départ échelonné du périscolaire qui permet de prendre en compte les différents besoins des familles et d'offrir de la flexibilité aux parents qui pourraient ainsi entrer dans l'école et discuter avec les animateurs.

A.3.2 — Repenser le temps du midi pour éviter la fatigue généralisée

A.3.2.1 Pour cela nous formulons plusieurs propositions :

- a) Proposer des activités calmes (bibliothèque, dessin, ateliers calmes, sieste même en élémentaire) ou du jeu libre sur le temps du midi pour éviter la fatigue généralisée.
- b) Raccourcir la pause déjeuner à 1h30.
- c) Laisser de la liberté aux équipes pour organiser les temps calmes, sans uniformisation excessive.

A.3.3 — Études dirigées

A.3.3.1 Les études dirigées conduisent à un désaccord entre nous :

- a) Certains préconisent d'instaurer des études dirigées en élémentaire (sauf le mercredi), assurées par des enseignants volontaires (pour garantir l'égalité des chances et rassurer les élèves en difficulté) rémunérés sur un budget dédié de la Ville de Paris.
- b) D'autres proposent que l'Éducation nationale récupère les 3h de TAP pour revenir à 27 heures d'enseignement, en intégrant un temps d'étude dirigée sur 4 jours et en supprimant les devoirs à la maison.
- c) D'autres enfin considèrent qu'un temps d'étude dirigée n'est pas nécessaire dès lors que l'interdiction des devoirs écrits à la maison est respectée.

Thème 2 – Evolution du périscolaire, de ses activités et de son fonctionnement

B. Contenu des activités périscolaires et extrascolaires

B1 – Mise en place d'un cadre commun obligatoire

B.1.1 Nous proposons l'instauration d'un programme pédagogique périscolaire annuel obligatoire. Nous considérons qu'il est indispensable de structurer une véritable mission périscolaire autour de la mise en place d'un programme éducatif et pédagogique annuel obligatoire (un « programme d'ambitions fondamentales » ou « socle pédagogique »). Ce socle, pensé comme un préalable incontournable et fil rouge sur l'année, doit être élaboré en coordination étroite avec le programme scolaire. Il poursuit deux objectifs principaux :

- La découverte d'activités diverses pour les enfants, sur des domaines divers (artistiques, sportifs, civiques, scientifiques...).
- L'approfondissement des enseignements du temps scolaire de façon ludique.

B.1.2 Un catalogue de partenariats et d'intervenants disponibles doit être établi. Si un socle commun périscolaire impose un cadre de référence par niveau, chaque site et chaque Responsable Éducatif Ville (REV) doivent conserver une liberté dans sa mise en œuvre. Le REV est libre de choisir le contenu des activités, à condition de respecter les objectifs de ce socle et la cohérence avec le projet de l'école. Pour soutenir cette démarche, chaque CASPE devra mettre à disposition des REV un catalogue de partenariats et d'intervenants disponibles, ou à défaut, proposer des formations adaptées à l'équipe encadrante.

B2 – Autonomie et implication des élèves

L'objectif est de remettre la parole de l'enfant au centre et de le rendre acteur, afin de "renforcer" son sentiment d'appartenance et d'inclusion dans les processus de l'école.

B.2.1 Rendre obligatoire la formation des animateurs sur l'accompagnement à l'autonomie. Ils doivent être sensibilisés de façon approfondie, mais la responsabilité de dispenser les sujets les plus sensibles doit être confiée à des intervenants ou associations spécialisées, qui interviendraient *a minima* une fois par an.

B.2.2 Veiller à l'implication des élèves dans la vie de l'école et dans le choix des activités. L'autonomie de l'enfant ne peut se développer que dans un cadre sécurisé. Pour favoriser cette implication, nous proposons de :

- a) Laisser le choix aux enfants de l'organisation de leur fin de journée en leur permettant de créer leur « programme du périscolaire », de 16h30 à 18h30. Les différentes composantes (temps de devoirs, temps en autonomie comme la lecture ou le jeu libre, et temps d'activités thématiques encadrées) sont

maintenues, mais l'enfant peut choisir *l'enchaînement* (l'ordre) dans lequel il souhaite les réaliser. Il convient d'adapter le dispositif selon le cycle (maternelle : pas de devoirs). Enfin, il est rappelé que la recommandation porte sur l'ordre des activités, le temps des devoirs restant obligatoire dès le CP.

- b) Faire valoir leur parole au conseil d'école et du périscolaire.
- c) Concevoir et généraliser un programme de tutorat entre les cycles (les plus grands accompagnant les plus jeunes) pour les responsabiliser et faciliter la découverte du périscolaire.

B.2.3 L'implication dans la vie de l'école. L'implication des enfants doit s'exercer sur tous les temps (scolaires et périscolaires). Nous proposons de créer des espaces de débat et de généraliser les conseils des enfants avec pour mission d'échanger sur les règles des temps scolaire et périscolaire. Pour alimenter ces instances, il faut créer des temps d'échanges courts (par exemple 15 minutes sous forme d'ateliers ludiques) entre les enfants et les acteurs du périscolaire, en amont des conseils. L'objectif est de faire remonter la parole et les idées des enfants, tout en laissant la prise de décision finale aux adultes.

B.2.4 Associer les enfants à l'évaluation des projets et à la qualité des temps périscolaires, en s'appuyant notamment sur des espaces d'expression dédiés. Les dispositifs réguliers de recueil de la parole des enfants devront permettre d'évaluer leur ressenti sur les activités et les différents temps (cantine, TAP, centre de loisirs, goûter...). Ces espaces d'expression libre devront aussi permettre aux enfants de s'exprimer sur l'articulation scolaire/périscolaire.

Nous proposons également de définir des indicateurs de suivi pour les enfants, afin de mesurer les évolutions qualitatives des activités et des temps périscolaires. Pour cela, nous encourageons la mise en place des formats anonymes trimestriels et adaptés aux enfants (questionnaires, formats adaptés type « météo », ...), et dont les résultats seraient partagés avec les parents.

B.2.5 Assurer la mise en œuvre d'un conseil des enfants dans tous les arrondissements.

B3 – Apprentissages implicites et jeu libre

Nous considérons que le périscolaire doit proposer des contenus qualitatifs, diversifiés et structurés, répartis dans plusieurs grands secteurs d'apprentissage (éducation artistique, culturelle, civique, sportive et environnementale, etc.). La réalisation de ce programme doit obligatoirement s'appuyer sur la richesse des ressources de la Ville de Paris en mettant à disposition des écoles les musées, conservatoires, associations locales, centres Paris Anim' et infrastructures sportives...

Cependant, ce temps d'apprentissage ne doit pas occulter l'importance fondamentale du jeu et des moments de détente. Les temps libres – encadrés par l'équipe périscolaire – à la rêverie et au calme, sont essentiels au développement psychique de l'enfant et

constituent en eux-mêmes un espace d'apprentissage implicite majeur. L'animateur doit être formé à l'encadrement des jeux libres.

Nous proposons les mesures suivantes afin de structurer ces apprentissages.

B.3.1 Favoriser les moments de détente : il est indispensable d'aménager des temps et des espaces dédiés au calme et à la rêverie (par exemple via des dispositifs comme la « Tranqui'bulle » mise en place à Lyon). De plus, le périscolaire doit permettre le respect du rythme biologique de chaque enfant : il ne faut pas cloisonner le temps de sieste de repos uniquement aux petites sections maternelles, mais offrir la possibilité de dormir ou de temps calme (avec un encadrement adapté en binôme) aux enfants plus âgés qui en ressentent le besoin.

B.3.2 Proposer un cadre qui garantit la diversité d'activités afin d'ouvrir les enfants à une diversité de domaines (selon les âges). Cette liberté de choix doit s'exercer en maintenant la garantie que chaque enfant participe à une véritable diversité d'activités au fil de l'année. En somme, ce cadre devra permettre d'assurer une possibilité de découverte d'activités en continu pour les enfants, dans un cadre d'offres diversifiées. Ce cadre pourra prendre appui sur les Professeurs de la Ville de Paris – PVP et sur des activités liées à la transition écologique et au vivre-ensemble comme des ateliers cuisine, de la nutrition ou du jardinage, empathie, bricolage, STEAM (Sciences, Technologies, Arts, Mathématiques) scientifique, robotique, impression 3D, etc....

B.3.3 Garantir des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à la fois financièrement équitables et pleinement inclusifs : nos échanges ont souligné la nécessité d'assurer une équité financière d'accès aux TAP pour toutes les familles. Par ailleurs, la notion d'inclusion mérite d'être renforcée, afin de proposer un accueil effectif de tous les enfants, quels que soient leurs besoins (situation de handicap, besoins éducatifs particuliers, conditions sociales).

Dans l'hypothèse d'un passage du périscolaire sur le mercredi (complet), nous souhaitons qu'une demi-journée (3h) reste gratuite malgré tout. Au-delà de ce temps non-payant, les heures supplémentaires de TAP reprendraient les tarifs en place.

B.3.4 Définir des objectifs « S.M.A.R.T. » pour le socle d'apprentissage du périscolaire : afin de rationaliser ces actions tout au long de l'année, les objectifs fixés doivent être Spécifiques, Mesurables, Atteignables/Acceptables, Réalistes et Temporellement définis. Cette méthode permettra d'assurer une meilleure lisibilité et une évaluation efficace du programme, tant pour les acteurs du périscolaire que pour les parents d'élèves. Il sera attendu une remise à plat de la gouvernance de ce socle d'apprentissage en continuité avec les programmes de l'Education nationale. En effet, cette définition des objectifs devra s'accompagner d'une gouvernance à même d'en suivre la concrétisation (stratégie dédiée, comitologie...), ainsi que d'acteurs dédiés à l'évaluation des indicateurs (REV, RPE, directions...).

B4 – La structuration des activités et l'articulation entre les équipes scolaires et périscolaires

La réussite du temps périscolaire repose sur une structuration claire des activités proposées aux enfants et sur une collaboration étroite (une "double tête") entre les acteurs de l'Éducation nationale et ceux de la Ville de Paris. Pour y parvenir, plusieurs mesures doivent être mises en place, que nous décrivons ci-dessous.

B.4.1 - Faire intervenir des associations avec une double validation : pour enrichir cette offre d'activités, l'école peut s'appuyer sur des associations locales d'intérêt général (avec la possibilité de financements externes). Cependant, pour garantir la cohérence avec le temps scolaire, ces associations doivent être préalablement agréées ou reconnues par l'Éducation nationale, et leur intervention sur site doit faire l'objet d'une validation "à deux têtes" : la direction de l'école et le REV. Appliquer les mêmes modalités de vérification pour les intervenants associatifs que pour l'équipe périscolaire. C'est au Directeur et REV de s'assurer de limiter les rotations des intervenants d'une même association.

B.4.2 - Garantir la présence d'enseignants pour les devoirs : l'articulation entre les temps scolaires et périscolaires doit se concrétiser par l'introduction d'un temps de présence du personnel de l'Éducation nationale dans les temps périscolaires.

B.4.3 – Considérer davantage les moments de transition entre les temps scolaires et périscolaires : l'articulation entre les temps scolaires et périscolaires doit aussi être considérée par l'introduction d'un temps de transition. Nous formulons pour cela les propositions suivantes :

- a) Prévoir un chevauchement horaire obligatoire et rémunéré entre équipes scolaires et périscolaires, d'au moins 10 minutes, pour renforcer la communication et la circulation de l'information autour de l'enfant.
- b) Nous proposons de créer un temps d'échange rémunéré entre les personnels scolaires et périscolaires, en dehors du temps scolaire et périscolaire. Une journée pédagogique pourrait être organisée.
- c) Les animateurs viennent chercher les enfants dans la classe — à midi pour la cantine, l'après-midi pour le périscolaire — ce qui créera un moment d'échange oral direct avec l'enseignant au moment de la transmission.
- d) Mettre en place un cahier de transmissions entre le scolaire et le périscolaire.

B.4.4 Créer un outil de transmission des informations quotidiennes relatives à l'enfant (exemple d'un cahier de transmission, sur le modèle des crèches) entre l'Éducation nationale et le périscolaire, consultable avec les parents.

C. Transparence et dialogue avec les parents

C1 – Ouverture de l'école et partage avec les familles

Pour rétablir la confiance et assurer une véritable continuité éducative, l'école doit s'ouvrir et renforcer la transparence ainsi que le dialogue entre les équipes (scolaires et périscolaires) et les parents. Cela passe par la mise en place d'instances communes et d'outils de communication fiables, proposés ci-dessous.

C.1.1 Créer un unique conseil d'école obligatoire

- a) Sa composition devra rassembler l'ensemble des acteurs scolaires et périscolaires (direction de l'école, REV, représentants de parents d'élèves, équipes scolaires et périscolaires), avec des présences obligatoires. Dans ce cadre, les REV devront être rémunérés.
- b) Ce conseil devra utiliser des indicateurs définis en début d'année scolaire (comme le nombre d'incidents par trimestre) et des indicateurs de mesure de la satisfaction des enfants à des fins d'amélioration continue.

C.1.2 Intégrer un indicateur trimestriel partagé : un indicateur est à concevoir au niveau de la Ville pour suivre le fonctionnement, libérer la parole et désamorcer les problèmes dans chaque établissement. Ces indicateurs de suivi devront aussi mesurer les évolutions qualitatives des activités et des temps périscolaires. L'équipe périscolaire, de façon anonyme, remplira un questionnaire chaque trimestre. Cet indicateur sera partagé avec les parents par affichage / communication écrite. L'indicateur comprendra :

- a) **La mesure par les équipes** : conditions de travail, ambiance du groupe, problèmes éventuels.
- b) **Des données quantitatives** : nombre d'élèves inscrits au périscolaire, nombre d'incidents.

Il est également proposé d'interroger les parents via un sondage et un échantillonnage de parents (questionnaire avec des questions fermées).

C.1.3 Améliorer la communication globale avec les parents : la communication entre le scolaire, le périscolaire et les parents doit être améliorée et contrôlée via les canaux suivants :

- a) Une réunion de rentrée doit obligatoirement être organisée, réunissant les parents, le REV et le directeur.
- b) Mails et ENT (PCN – Paris Classe Numérique). Cette proposition fait débat, certains estimant que cet outil n'est pas pleinement inclusif pour tous les parents.
- c) Affichages : organigramme, planning détaillé des activités. Les obligations d'affichage doivent être contrôlées pour vérifier la bonne mise en place, la complétion et l'actualisation régulière.

- d) Un trombinoscope dynamique (mis à jour régulièrement) doit être rendu obligatoire et affiché de manière effective dans toutes les écoles, dans le hall ou en ligne.
- e) Un guide présentant les services scolaires doit être communiqué aux parents et aux enfants. Harmonisé à toutes les écoles, il devra être complété par les REV. Ce guide pourrait présenter l'ensemble des intervenants avec leur photo, leur rôle, voire leur diplôme.
- f) Le port du badge avec l'identité de l'animateur doit être rendu obligatoire, effectif et contrôlé pour la rentrée 2026.

C.1.4 Informer sur les intervenants extérieurs : les parents doivent être informés de l'intervention d'acteurs extérieurs auprès des enfants (associations, intervenants), préalablement à leur intervention. Seront éventuellement transmis les références de l'intervenant, ses qualifications et le programme de son intervention. Ces informations pourront être transmises en début d'année et réactualisées autant que de besoin en cours d'année.

C.1.5 Instituer un temps de transmission différencié pour les maternelles et les élémentaires. Pour les maternelles, un temps d'échange ou de transmission quotidien le soir entre les parents, les équipes périscolaires et les instituteurs doit être institué pour assurer le suivi de l'enfant. Pour les élémentaires, nous proposons d'utiliser le cahier de liaison de l'enfant.

C.1.6 Rendre obligatoires les journées portes ouvertes : les équipes périscolaires doivent organiser des journées portes ouvertes obligatoires, a minima une fois par trimestre. Ces portes ouvertes doivent concerner l'ensemble des temps périscolaires (et ne plus se limiter uniquement à la cantine ou à la sieste) et offrir la possibilité de participer aux activités.

C.1.7 Ouvrir les sorties périscolaires aux parents : nous souhaitons que les équipes périscolaires proposent aux parents de participer aux sorties du périscolaire.

C.1.8 Informer systématiquement en cas d'incident ou d'accident : il est impératif de dispenser une information individuelle systématique et obligatoire aux parents en cas d'incident ou d'accident (portant atteinte à l'intégrité physique ou morale) impliquant un enfant, que ce soit sur le temps scolaire ou périscolaire.

Thème 3 – L’encadrement des enfants

D. L’encadrement au service des enfants

D1 – La formation

Notre objectif est de se donner les moyens d’intéresser et de fidéliser des animateurs compétents et investis en créant une filière des métiers du périscolaire. Pour cela, nous proposons les mesures ci-dessous.

D.1.1 Une revalorisation sociale et financière des métiers du périscolaire (ASEM inclus).

D.1.2 Mettre en place une formation initiale et continue, avec l’école du périscolaire, permettant de garantir un socle obligatoire en protection de l’enfance, violences et maltraitance, consentement, cadre juridique et conduite à tenir pour la totalité du personnel. Une formation viserait à accompagner les professionnels dans le développement de pratiques favorisant l’expression libre et sécurisée des enfants au quotidien.

Ces formations doivent être simultanées pour tous les professionnels au contact des enfants dans une école afin de permettre des échanges en interne. La formation devra être spécialisée selon la filière d’animation en maternelle ou en élémentaire.

D.1.3 Mettre en place des formations régulières aux gestes de premiers secours.

D.1.4 Créer des modules spécifiques dans les parcours de formation autour des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques.

D.1.5 Organiser des formations sur la neuro-atypie pour les animateurs.

D.1.6 Permettre une évolution au sein de la filière.

D2 – Le recrutement

Notre objectif est de garantir le recrutement de professionnels qualifiés et ayant fait l’objet de vérifications. Pour cela, nous exigeons 100% d’animateurs diplômés, une vérification des antécédents judiciaires et un renforcement du processus RH.

100% d’animateurs diplômés

D.2.1 Exiger un diplôme lors du recrutement de chaque animateur pour avoir 100% des animateurs diplômés sur le terrain. Nous proposons que tous les animateurs soient titulaires au minimum d’un diplôme (type CAP), et de systématiser la présence d’Éducateurs de Jeunes Enfants (EJE) en maternelle. Nous proposons différents diplômes selon les postes (sous réserve des résultats d’études d’impact sur les risques d’entrave au recrutement et de manque de candidats, etc.).

- a) Pour les titulaires et les contractuels : détention obligatoire du BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l’éducation populaire et du sport).

- b) Pour les vacataires : détention obligatoire du diplôme du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et inscription en formation à l'école du périscolaire au moment du recrutement.
- c) Pour les animateurs en maternelle : détention d'un diplôme spécifique autour de la petite enfance.
- d) Pour tout le personnel de l'école : détention obligatoire du diplôme du PSC (Premiers Secours Citoyen).

Vérifier les antécédents judiciaires

D.2.2 Vérifier les antécédents judiciaires des candidats aux postes d'animateurs lors du recrutement, et annuellement, via le fichier TAJ (Traitement d'Antécédents Judiciaires), le FIJAISV (Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes) et le casier judiciaire dont le bulletin N°2 contenant les condamnations pénales (B2).

Renforcement des processus RH

D.2.3 Renforcer les mises en situation lors des recrutements.

D.2.4 Instaurer un protocole de recrutement standardisé pris en charge par des agents des ressources humaines (contrôle des CV, appel des anciens employeurs, etc.), comprenant un module de formation pour les REV (Responsables éducatifs ville) lors du recrutement.

D.2.5 Demander trois références vérifiées aux candidats par les ressources humaines de la Ville de Paris préalablement au recrutement.

D.2.6 Renforcer la qualité et la taille des équipes des ressources humaines pour procéder aux recrutements, afin d'avoir un meilleur contrôle des profils en amont.

D.2.7 Ajouter une évaluation psychologique au process de recrutement (psychologues RPPS uniquement – *Répertoire Partagé des Professionnels intervenant dans le système de Santé*).

D.2.8 Nous nous sommes divisés à parts égales sur la proposition de **mettre en place une visite médicale avec un contrôle de détection de stupéfiants.**

D3 – La culture collective de la vigilance et du signalement pour la sécurité des enfants

Notre objectif est de créer un cadre garantissant la sécurité des enfants au sein de l'établissement. Pour cela, nous proposons de prévenir les violences, de contrôler le respect du dispositif de sécurité des enfants et de faciliter les signalements.

Prévenir les violences

D.3.1 Garantir qu'aucun animateur ne se retrouve seul avec un enfant, avec un contrôle strict de deux adultes encadrants minimum.

D.3.2 Favoriser le partage d'expérience entre animateurs.

D.3.3 Placer un poste d'ATE (agent technique des écoles) supplémentaire dans chaque école pour assurer l'hygiène des sanitaires.

D.3.4 Placer un poste d'ATC (agent technique de change) dans chaque école maternelle. Cette personne doit être formée et être la seule autorisée à changer les enfants. **Les adultes doivent être en binôme pour assurer le change d'un enfant.**

D.3.5 Garantir la présence d'intervenants extérieurs en binôme, avec la présence d'un titulaire.

Contrôler le respect du dispositif de sécurité des enfants

D.3.6 Déployer des inspections rattachées à la mairie d'arrondissement (externes à la DASCO), en complément de la DRAJES (Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports).

D4 – Les moyens pédagogiques et de coordination des activités

Notre objectif est de garantir la continuité de l'encadrement des enfants, en allouant des moyens supplémentaires et en harmonisant la pédagogie.

Allouer des moyens supplémentaires

D.4.1 Augmenter le temps de travail rémunéré pour les REV et les animateurs, afin de préparer leurs animations et échanger avec les équipes de l'Education nationale.

D.4.2 Accroître le temps de travail rémunéré pour les équipes de l'Education nationale, afin de faire du lien avec les équipes du périscolaire et de favoriser la coopération.

Harmoniser la pédagogie

D.4.3 Augmenter le nombre de personnels sanitaires et sociaux dans les établissements, avec un ratio de 1 pour 4 établissements minimum.

D.4.4 Pérenniser la présence d'une infirmière scolaire à mi-temps dans tous les établissements, au-delà du réseau RASED (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté).

D.4.5 Instaurer deux journées pédagogiques annuelles complètes, sans enfants, entre les professionnels de l'Education nationale, les professeurs de la Ville de Paris (PVP) et les agents du périscolaire.

E. La coordination des acteurs et la continuité éducative

E1 – Les conditions de travail des agents du périscolaire

Notre objectif est que les agents du périscolaire réalisent un accueil de qualité dans un cadre de travail enrichissant. Pour cela, nous proposons les mesures suivantes :

E.1.1 Passer les REV en catégorie A de la fonction publique territoriale (aujourd'hui en catégorie B).

E.1.2 Valoriser la carrière des animateurs diplômés par des formations continues et par leur évolution en catégorie B.

E.1.3 Systématiser la création de postes de REV-adjoint pour assurer un meilleur encadrement des animateurs.

E.1.4 Garantir et augmenter le taux d'encadrement, notamment en maternelle. Nous proposons d'assurer un taux d'encadrement à raison d'un animateur pour 6 à 8 enfants en maternelle et d'un animateur pour 8 à 10 enfants en élémentaire, toute la journée. Le taux doit être ajusté et augmenté en cas de présence d'enfants à besoins particuliers.

E.1.5 Créer et partager un espace commun (lieu, salle) entre le périscolaire et le scolaire.

E2 – L'alignement pédagogique

Notre objectif est de garantir, de la part du directeur d'école et du REV, un devoir de responsabilité commun vis-à-vis des parents d'élèves sur tout ce qu'il se passe dans l'enceinte de l'établissement, tous temps confondus. Il est nécessaire d'éviter la décharge de responsabilité.

E.2.1 Exiger la définition d'un projet pédagogique commun scolaire et périscolaire au sein de chaque école, afin de renforcer la continuité pédagogique. Il doit être présenté officiellement aux parents chaque année.

E.2.2 Permettre au directeur et au REV d'être informés de ce qu'il se passe dans l'école afin qu'ils ne puissent pas se renvoyer la responsabilité. Nos avis divergent quant à la manière d'atteindre cet objectif :

- Une partie d'entre nous propose **faire du directeur d'école le responsable de l'établissement avec une autorité fonctionnelle** sur l'ensemble de l'établissement pendant les temps scolaire et périscolaire.
- Une autre partie d'entre nous souhaite **conserver un exécutif bicéphale** – avec un directeur d'établissement et un REV – travaillant en bonne intelligence dans un principe de coresponsabilité.

E.2.3 Inscrire l'obligation de coordination et de management de l'ensemble des équipes présentes dans l'établissement pour le chef d'établissement dans le PEDT (Projet Educatif de Territoire), ainsi que la transparence vis-à-vis des familles. Du temps doit être alloué au chef d'établissement pour effectuer cette mission.



E.2.4 Rendre obligatoire la rédaction d'un règlement intérieur corédigé par l'ensemble du personnel de l'établissement (ou ses représentants) et des représentants des parents. Il doit être transmis aux familles et pouvoir éventuellement être révisé annuellement.

E3 – La place des Professeurs Ville de Paris (PVP)

Notre objectif est d'assurer la pérennité des PVP et leur formation, avec les autres personnels, sur toutes les violences. Nous considérons que l'intervention des PVP est un moyen d'apporter une complémentarité avec les temps périscolaire, et nous souhaitons qu'ils disposent de temps supplémentaire pour travailler collectivement avec les animateurs périscolaires afin de renforcer la qualité des propositions d'activités.

E.3.1 Accroître le temps rémunéré des PVP pour travailler avec les équipes du périscolaire.

E.3.2 Embaucher davantage de titulaires et de remplaçants au sein de l'équipe pédagogique.

E.3.3 Remplacer systématiquement les PVP en cas d'absence.

Thème 4 – La protection et l'épanouissement de l'enfant

F. La sécurité physique et affective des enfants

F1 – Vigilance et prévention

F.1.1 Repenser l'organisation des lieux intimes, comme les toilettes des maternelles pour garantir leur intimité. Pour cela nous proposons :

- a) D'installer des portes battantes dans les toilettes des maternelles pour assurer l'intimité des enfants (à suivre par la commission mixte évoquée au point F.2.6).
- b) De supprimer les urinoirs en maternelle.

F.1.2 Former les enfants et les équipes à la communication non violente et à la détection des situations anormales (espaces *safes*, protocole clair et affiché). Nous pensons que les enfants doivent être sensibilisés à leurs droits et besoins fondamentaux pour libérer de la parole (notamment en cas d'agressions entre enfants GA2). Nous proposons de nommer une personne ressource, formée à la problématique des violences sexistes et sexuelles.

F.1.3 Effectuer des contrôles et des rééquilibrage réguliers : notre proposition consiste à consacrer un temps régulier (mensuel par exemple) permettant à l'équipe de réfléchir à la manière de mieux travailler ensemble.

F.1.4 Renforcer la prévention des violences ordinaires et des violences sexuelles via des campagnes de prévention et de sensibilisation auprès des parents. Nous proposons :

- a) De remettre aux parents un kit en début d'année, leur permettant de sensibiliser les enfants à la maison.
- b) D'organiser une intervention par une association spécialisée sur les violences éducatives ordinaires et sexuelles chaque année auprès des parents, dans chaque école lors de la réunion de début d'année, et de présenter le programme EVAR qui sera déployé. Ce dernier doit rester accessible pour consultation par les parents, tout au long de l'année.
- c) De distribuer systématiquement et de manière obligatoire une brochure aux parents lors de la réunion de rentrée et de l'inscription (type livret d'accueil maternelle et élémentaire).

F.1.5 Créer une instance de type CESCE (Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement) avec le scolaire, le périscolaire, les parents, les représentants des enfants, dans une logique de prévention cohérente, adaptée à chaque école.

F.1.6 Diffuser un programme de sensibilisation et de prévention commun à tous les enfants dans toutes les écoles, en mobilisant des acteurs externes et les ressources internes, afin d'harmoniser le niveau d'information. Nous proposons ainsi de :

- a) Sensibiliser les enfants sur leurs droits fondamentaux pour libérer la parole, avec des associations et en mettant en place dans toutes les écoles la journée internationale des droits des enfants. Les interventions doivent être adaptées selon le public.
- b) Proposer des ateliers obligatoires et des outils de sensibilisation aux enfants (cours d'empathie, lutte contre le harcèlement, violences sexuelles et sexistes). Ces ateliers pourraient être organisés en lien avec le réseau RASED, avec une attention particulière portée aux enfants en petite et moyenne sections, très exposés aux violences sexuelles et moins capables de parler, afin de leur permettre de s'exprimer et d'identifier les violences, y compris les violences ordinaires. Ces ateliers doivent s'appuyer sur des dispositifs concrets de prévention du type de boîte papillon, respectomètre, violentomètre, baromètre des émotions, météo de l'humeur, réglette de l'Enfant bleu etc. ou équivalent et faire intervenir des acteurs spécialisés. Il est précisé que l'animateur ne dispense en aucun cas ces ateliers.
- c) Appliquer le programme EVAR dans toutes les écoles, dès la petite section de maternelle. Les parents doivent être informés de sa déclinaison.
- d) Concevoir et mettre à la disposition des acteurs un véritable catalogue d'outils de renforcement du développement psychosocial des enfants (à l'image du programme danois *Fri for mobberi*, ou d'outils d'associations comme L'Enfant bleu). Cela implique de proposer des temps dédiés aux enjeux psychosociaux et à la connaissance de soi.
- e) Organiser une réunion d'information systématique en début d'année avec une association externe, et parler des interventions EVAR.
- f) Créer un « vrai » espace de parole des enfants, de type « petite agora » dédié aux enfants, conçu comme un lieu d'expression libre et d'accueil d'ateliers.
- g) Cette petite agora est commune au scolaire et au périscolaire et permet des temps d'échange entre les intervenants de l'école.

F2 – Contrôle des comportements adultes

F.2.1 Créer un affichage commun à toutes les écoles, rappelant les gestes interdits à destination des enfants, parents et agents périscolaires.

F.2.2 Réguler l'utilisation des téléphones portables des agents périscolaires. Nous proposons de renforcer la posture des animateurs avec un cadre commun, via un guide de type référentiel (charte / protocole) pour une pratique commune, comprenant la non-utilisation/interdiction du téléphone à des fins personnelles (étoffer la charte de l'animateur existante) et la prévention des usages inadéquats (par exemple la captation d'images dans la cour de récréation). Le non-respect du référentiel expose à des sanctions.

Certains d'entre nous proposent la remise d'un téléphone professionnel à chaque agent, tandis que d'autres soulignent que cela semble difficile à mettre en œuvre et que les aspects environnementaux pour ce type de déploiement doivent être pris en considération (beaucoup de matériel à prévoir).

F.2.3 Afficher règles strictes à appliquer pour la sérénité à l'école, aussi bien d'adultes à enfants (intégrant les contacts non-évidents tels que l'interdiction de faire des bisous) que d'enfants à enfants. Nous recommandons que ces règles prennent la forme d'illustrations. Nous soulignons l'équilibre qui doit être trouvé pour garantir la protection et l'épanouissement : la limite, parfois contradictoire, doit être mieux définie.

F.2.4 Rendre la prévention obligatoire et à la charge de la Ville de Paris. Nous demandons une formation obligatoire et continue de tous les personnels de l'école au contact des enfants, à la détection des signaux faibles, encourageant au partage de doutes / soupçons / informations préoccupantes, avec une attention spécifique aux enfants à besoins particuliers.

F.2.5 Mettre en place un baromètre et diffuser le bilan annuel par école sur les enquêtes et les signalements auprès de tous les intervenants (école, parents, périscolaire) rendant compte des sanctions, contrôles (à préciser) et évolutions de procédures durant l'année. Nous demandons la publication des données (enquêtes, rapports de l'inspection générale) et sa présentation en conseil d'école.

F.2.6 Créer une commission mixte à l'échelle de chaque mairie d'arrondissement, rassemblant toutes les parties prenantes de la vie de l'école (professionnels, parents d'élèves), représentants de la mairie et services transversaux. Cette commission d'évaluation indépendante de la mairie sera chargée d'observer le fonctionnement des écoles *in situ*, en lien avec la cellule bientraitance de la Ville de Paris.

F3 – Politique inclusive

F.3.1 Systématiser la présence d'au moins un-e AESH par école sur les temps périscolaires. Pour cela, nous proposons de recruter les AESH sur le temps périscolaire, via une ouverture de poste. Une formation spécifique minimale pour les AESH doit être garantie.

F.3.2 Organiser des séances de **sensibilisation au harcèlement**.

F.3.3 Chaque école doit disposer d'un éducateur spécialisé pour les enfants à besoins particuliers.

F4 – Repères affectifs

F.4.1 Sécuriser l'accueil au sein de l'école en généralisant la présence du/de la directeur.rice d'école et/ou du/de la REV aux ouvertures des portes des écoles.

F.4.2 Présenter et promouvoir le projet pédagogique du périscolaire. Un bilan doit être réalisé et présenté à la fin de l'année.

F.4.3 Avoir un animateur référent dans chaque classe, à l'image de ce qui existe dans les crèches.

F5 – Gestion des crises et process de signalement

F.5.1 Systématiser l'accompagnement psychologique en situation de cas avéré.

F.5.2 Renforcer les process de signalement, en s'inspirant des procédures mises en place par l'Education nationale.

F.5.3 Partager la procédure de signalement et les signes d'alerte à tous (dont les parents), chaque année.

F.5.4 Mettre en place plateforme externe à l'établissement scolaire et indépendante pour les signalements, en s'inspirant de la plateforme CIIVISE.

F.5.5 Faciliter le process et le dépôt d'un signalement par :

- a) La création d'un process partagé et actualisé de signalement via un canal unique de signalement pour le personnel et les parents.
- b) Une explication du parcours du signalement.
- c) L'ajout sur PCN d'un lien, d'un bouton ou d'une signalétique.
- d) Un affichage indiquant le numéro vert et la mise à disposition d'un kit de ressources pour les parents après chaque signalement.

G. L'aménagement des espaces et du bâti scolaire

Concernant l'aménagement des espaces et le bâti scolaire, nous proposons quatre mesures structurantes, devant toutes répondre à des exigences d'ergonomie, d'adaptation à l'âge des enfants, de sécurité, de confort et de qualité d'usage :

- a) Etablir un état des lieux précis du bâti existant** pour chaque établissement scolaire.
- b) Rédiger un cahier des charges spatial adapté au bâti existant**, visant à recenser les besoins et à définir les dispositifs à mettre en œuvre, autour des axes suivants :

b.1) Protection et bien-être de l'enfant :

b.1.1) L'accès à des sanitaires propres et accessibles tout au long de la journée doit être garanti (propreté des sols et des équipements, disponibilité du savon et du papier toilette, système de séchage des mains à repenser) afin de favoriser l'autonomie des enfants.

b.1.2) L'intimité des enfants dans les sanitaires et espaces de change doit être garantie (portes battantes adaptées, séparations à hauteur d'enfant, organisation favorisant des usages respectueux, notamment en tenant compte des jeunes filles). Une séparation stricte entre les sanitaires des adultes et ceux des enfants est indispensable. Ces aménagements doivent être adaptés à l'âge de l'enfant et différenciés entre maternelle et élémentaire, par exemple avec des équipements spécifiques anti-pince-doigts ou des distributeurs de papier toilette feuille à feuille installé dans chaque cabine.

b.2) Confort et qualité environnementale : chaque projet de rénovation du bâti scolaire doit intégrer des objectifs d'amélioration du confort thermique (été/hiver) dans une logique de rénovation énergétique, développer la végétalisation des cours et renforcer le traitement acoustique, notamment dans les cantines et salles d'activités (voir partie G2 pour le détail des propositions relatives aux enjeux environnementaux).

b.3) Santé et sécurité : l'identification et la gestion des risques liés au plomb et à l'amiante doivent être assurées, selon une méthodologie à court et moyen termes. Nous demandons également de veiller au respect des normes en matière de sécurité incendie et des protocoles anti-intrusion.

- c) **Déployer une communication transparente et régulière sur les campagnes de travaux prévus**, en cours et réalisées, en précisant les calendriers, les périmètres d'intervention et leurs impacts/effets pour les enfants dans leur vie à l'intérieur de l'établissement.
- d) **Créer des règles communes d'utilisation / d'usage des espaces** dans chaque école pour favoriser leur partage entre le scolaire et périscolaire, par exemple la tenue et la préparation des ateliers.

G1 – Sécurisation des espaces

G1.1 Matérialiser les espaces interdits aux enfants par une signalétique spécifique, par exemple par un code couleur.

G1.2 Renforcer la visibilité des espaces (ouvertures vitrées, réduction des zones non visibles) afin de prévenir les situations à risque.

G1.3 Réaliser un audit des « angles morts » et traiter les aménagements permettant leur suppression en priorité. Un budget dédié doit être mis en place pour cette question, et tous les établissements doivent être traités sans exception.

G1.4 Généraliser les « rues aux écoles » afin de sécuriser et apaiser les abords, et de replacer l'enfant au centre de l'espace public (incluant la sécurisation des traversées et la présence d'agents).

G2 – Bien-être environnemental

G2.1 Cette partie précise les éléments que nous proposons en réponse aux enjeux du bien-être environnemental des enfants dans chaque école, et qui seront intégrés au cahier des charges global cité en introduction de la thématique « Aménagement des espaces et du bâti scolaire ».

Il s'agit pour nous **d'adapter systématiquement les établissements scolaires au changement climatique**, en intégrant l'ensemble des espaces (cours de récréation, salles de classe, dortoirs, cantines, etc.) et en anticipant les effets climatiques dès les projets de réhabilitation. À ce titre, voici nos recommandations :

- a) Créer des îlots de fraîcheur et aménager des espaces rafraîchis.
- b) Définir un espace refuge en cas de fortes chaleurs.
- c) Installer des brasseurs d'air.
- d) Généraliser les cours oasis dotées d'un point d'eau accessible.
- e) Mettre en place des dispositifs de prévention face aux aléas climatiques (canicule, grands froids) dans les espaces intérieurs.
- f) Systématiser un abri extérieur permettant aux enfants de sortir en tout temps.

G2.2 Nous souhaitons également que les écoles offrent aux enfants un cadre confortable, adapté à leurs besoins et à leurs rythmes, grâce à des aménagements spécifiques :

- a) Améliorer le confort acoustique, notamment dans les cantines.
- b) Installer un système de LED pédagogique dans les cantines ou système de variation de lumière en fonction du bruit indexé sur le niveau sonore.
- c) Remplacer les vaisselles existantes par des vaisselles moins bruyantes.
- d) Installer des vitrages dans les espaces périscolaires.
- e) Créer des espaces calmes là où ils n'existent pas.
- f) Privilégier les micro-aménagements (petits travaux) pendant les vacances scolaires.
- g) Sécuriser les abords de l'école (passages piétons, présence d'agents pour les traversées).

G.2.3 Proposer des sorties et des temps de récréation dans des parcs (ou autres espaces extérieurs adaptés) lorsque les écoles présentent des contraintes en termes d'aménagement, pour profiter d'extérieurs adaptés.

G.2.4 Installer des bibliothèques dans toutes les écoles élémentaires sur le même principe de l'école maternelle, avec un personnel fixe agréé à l'animation de ce lieu et de la petite agora (lieu commun pour que les enfants le voient comme un espace de jeu libre pour rôle de citoyenneté). Cela peut contribuer aux temps calmes.

H. Favoriser le bien-être des enfants et respecter leurs besoins physiologiques

H1 – Besoins primaires

H.1.1 Certains proposent d'assurer la sécurité alimentaire par un petit déjeuner garanti par la Caisse des écoles pour les enfants des familles en difficulté dans le cadre d'un accueil périscolaire qui serait mis en place avant 8h30, ou d'une collation à 10h. D'autres estiment manquer d'informations à ce sujet pour se prononcer et/ou craignent que ce dispositif génère des risques d'obésité.

H.1.2 Proposer une collation aux enfants vers 16h. Dans toutes les écoles élémentaires, le goûter est à prendre en charge par la Caisse des écoles pour garantir un goûter à tous.



H.1.3 Permettre l'accès des enfants aux toilettes durant les temps scolaires et périscolaires en cas de besoin, à tout moment, en maternelle et en élémentaire.

H2. Sommeil et repos

H.2.1 Des espaces de temps calme doivent être accessibles dans toutes les écoles pour favoriser le bien-être des enfants.